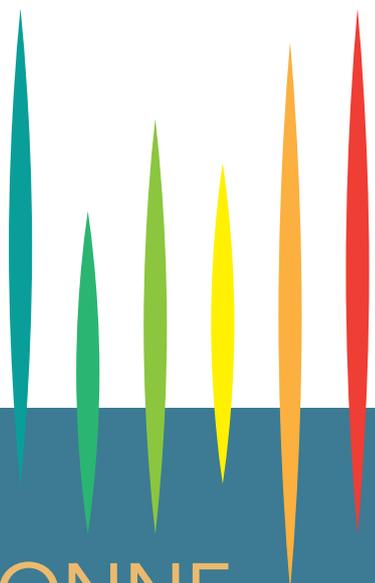


# LA TOUR EN BREF

N°146  
Janvier - Février 2021



BONNE  
ANNÉE  
À TOUS  
AU FIL DES SAISONS !



Vœux  
du Maire

2

M6  
M7

Covoiturage  
M6-M7

5



Rentrée 2021:  
bientôt les  
inscriptions !

8



Une plume  
à votre service

9



## Une année pleine de promesses

**Tournons la page 2020 sans regret ! Déposons un voile sur ces mois de souffrances individuelles et collectives que la COVID 19 nous a infligés et abordons la page 2021 avec la note d'espoir que devrait apporter le vaccin.**



La sérénité doit constituer le fil conducteur de cette nouvelle année afin de retrouver progressivement cette vie à laquelle nous aspirons tous, remplie de moments de joie et d'instant de bonheur que nous aurons plaisir à partager à nouveau en famille et entre amis. Nous reprendrons ainsi le chemin des activités culturelles, sportives et de loisirs qui agrémentent notre quotidien, mais également des manifestations emblématiques de notre commune, sources intarissables d'allégresse et de convivialité.

Nous soutiendrons les plus fragiles, accompagnerons nos associations, mais aussi nos commerçants particulièrement frappés par ces multiples périodes de confinement et de couvre-feu. Vous avez été très nombreux à marquer votre attachement à l'activité locale en adoptant les réflexes du "click and collect" et de la vente à emporter, en privilégiant vos achats dans les commerces locaux et sur les marchés hebdomadaires. Que vive notre **commerce de proximité** pour préserver le dynamisme et la qualité de la vie de notre village !

Nous projetons dès à présent une reprise active de la **vie associative**, car je sais combien 2020 a éprouvé les associations et a inspiré une forte inquiétude à leurs dirigeants. Nous avons tous subi le manque d'anticipation de la part des autorités et les contraintes imposées par les protocoles sanitaires. Je tiens à exprimer ma gratitude pour la compréhension dont ils ont fait preuve tout au long de l'année. Je tiens aussi à remercier tous les **enseignants et le personnel municipal** qui, par leur discernement, ont su mener à bien leur mission, essentielle pour l'équilibre des enfants et de leurs familles.

Le contexte sanitaire n'a pas été sans impact sur la vie municipale, entraînant notamment le report de l'installation de la nouvelle équipe. Pour autant, les groupes de travail et autres commissions ont poursuivi leur collaboration avec les partenaires pour faire avancer les différents projets. Parmi les **projets phares**, je peux vous annoncer le lancement des travaux d'isolation de l'école de musique dès ce printemps et la validation de l'avant-projet du "Pôle Petite enfance - Restaurant scolaire". Dans les semaines à venir, le cabinet d'architectes présentera le projet définitif et déposera le permis de construire pour un "premier coup de pelle" prévu début 2022.

Nous avons redoublé d'efforts pour progresser avec nos principaux partenaires. Courant 1<sup>er</sup> semestre 2021, le SIGERLY procèdera à l'enfouissement des réseaux sur une partie du chemin du Grand Champ et de la rue du Charpenet. De même, les services de la Métropole de Lyon réaliseront des aménagements de sécurité, telle la création de nouveaux trottoirs et d'un passage piéton surélevé. Pour notre part, nous étudions la possibilité de mettre en place des dispositifs de récupération d'eau pluviale à installer sur une partie des bâtiments du Parc de l'Hippodrome ou dans l'enceinte du groupe scolaire pour l'arrosage des plantations. Par ailleurs, de nouveaux services verront progressivement le jour pour marquer au quotidien notre appui aux Tourellois, comme l'assistance d'écrivains publics proposée par la commission "Famille".

Malgré des mois de fermeture du **Casino le Lyon Vert**, les mesures de compensation financière décrétées par l'Etat permettront d'amortir la

perte sur les redevances des jeux. Conjugée à la gestion rigoureuse des derniers mandats, cette décision nous permettra de poursuivre nos investissements et de créer de nouveaux services sans augmenter le taux des impôts locaux, sans fiscaliser les participations aux syndicats et en maintenant un endettement nul.

L'espoir est bien là et il nous faut le cultiver ensemble. Continuons à respecter les gestes barrières, même si cela peut s'avérer contraignant et n'hésitons pas à nous faire vacciner dès que possible. A ce titre, tout comme nous avons été acteurs dans la récente campagne de dépistage, nous le serons pour l'installation d'un centre de vaccination. Seule la mobilisation des communes, des professionnels de la santé et des populations permettra d'endiguer ce virus, de retrouver une vie sociale et une dynamique économique. Toute l'équipe municipale et moi-même comprenons et partageons vos inquiétudes, mais nous avons maintenant toute raison d'espérer et de voir poindre un horizon plus clair.

**Je souhaite présenter à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux pour cette nouvelle année. Tirons les leçons de nos récentes expériences pour aborder avec plus de sagesse l'avenir qui s'ouvre à nous, pour mieux apprécier notre confort quotidien et donner plus de sens à nos parcours de vie.**

**Bonne et heureuse année !**

Le Maire, Gilles Pillon



## Résidence du Champ de courses : ouverture prévue fin 2021 !



Située en face du Parc de l'Hippodrome, à l'angle de l'avenue du Casino et de la rue de Sutin, la résidence retraite médicalisée du Champ de courses accueillera les personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie dans le courant du 4<sup>e</sup> trimestre 2021.

Implantée au cœur d'un vaste parc paysager de plus de 11 000 m<sup>2</sup>, elle proposera un espace d'accueil lumineux, un restaurant et des salons avec vue panoramique sur des terrasses ombragées. Le parc prolongera les lieux de vie intérieurs avec ses aires de promenade et de détente. Des espaces à vivre ensemble ou en famille, avec salon privatisable, permettront d'accueillir les invités et les lieux de vie conviviaux favoriseront les activités quotidiennes.

La résidence disposera de 64 chambres et de 9 suites individuelles et lumineuses, toutes équipées d'une salle de bain adaptée à la perte d'autonomie et d'un mobilier contemporain élégant.

Plusieurs espaces seront dédiés aux soins et aux prestations de bien-être et détente, tels que les espaces de kinésithérapie, de balnéothérapie, ainsi que le salon de coiffure.

Pour les personnes souffrant de troubles Alzheimer ou de troubles apparentés, la résidence sera dotée d'un pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places avec jardin sécurisé, et de 2 unités adaptées avec accès direct sur un jardin sécurisé et une terrasse aménagée.

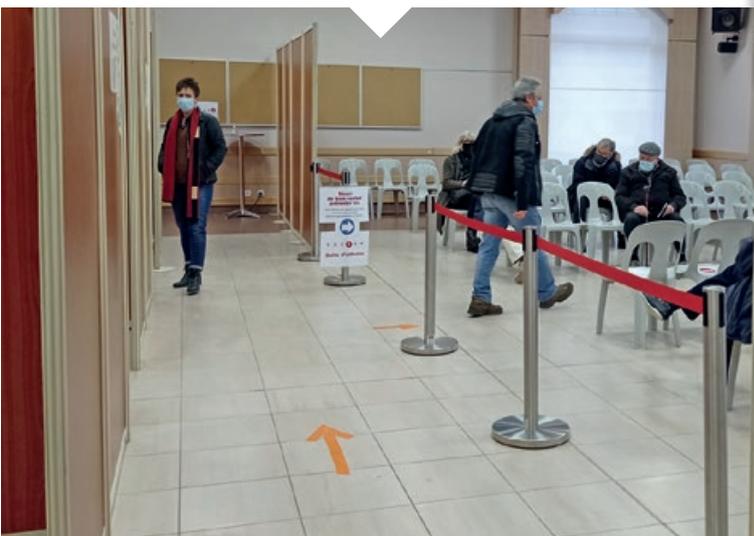
**+ Plus d'informations**  
**Résidence Le Rivage (Lyon) au 04 72 53 60 00**



## Tous testés avant Noël

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une campagne de tests massive et préventive à destination de l'ensemble des habitants du territoire pour permettre aux familles de se réunir à l'occasion des fêtes de Noël en prenant le moins de risques possibles.

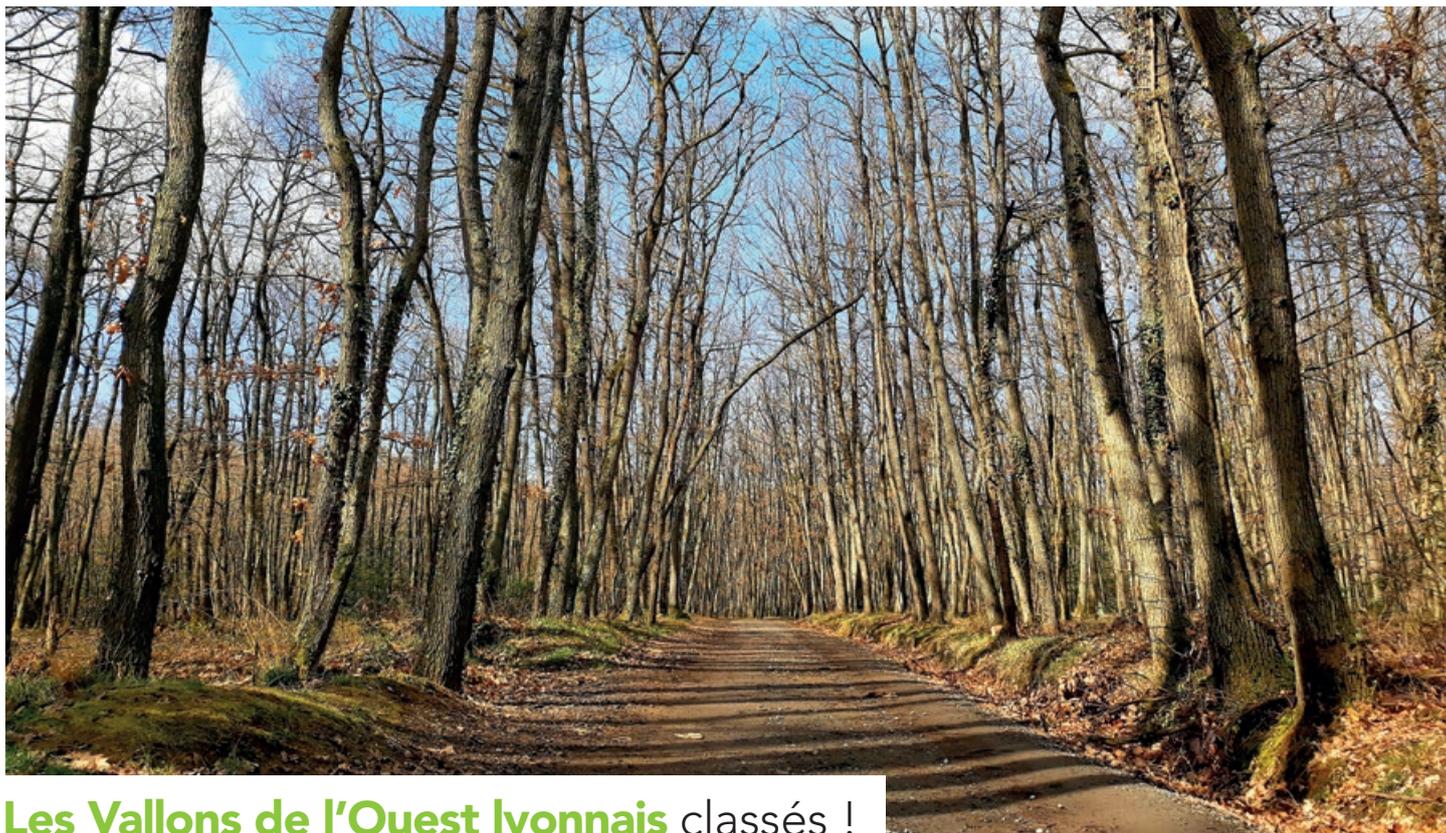
La commune de la Tour de Salvagny a accueilli l'un des 1000 centres de dépistage à La Maison de La Tour, du 18 au 20 décembre.



La formidable mobilisation d'élus, d'agents municipaux, de professionnels de la santé, en activité ou en retraite, de jeunes étudiants en médecine et de bénévoles tourellois, a révélé une belle énergie au sein de la commune. 625 tests réalisés, dont 99,5% de tests négatifs, qui n'ont cependant pas minimisé l'importance de respecter les gestes barrières !

Dans le même esprit, l'équipe de la pharmacie des Coquelicots, épaulée par quelques infirmiers de la commune, a mis en place des sessions de dépistage qui ont remporté un franc succès ! 205 tests effectués le mercredi 23 décembre !

De belles initiatives à souligner en ces temps difficiles !



## Les Vallons de l'Ouest lyonnais classés !

Par décret du 25 septembre 2020, les Vallons de l'Ouest lyonnais sont classés parmi les sites d'exception du département du Rhône, reconnaissance de l'Etat qui légitime la préservation et la valorisation de cet espace naturel remarquable au sein du territoire urbanisé de la métropole lyonnaise.

D'une superficie de 620 ha, ces Vallons se composent d'un réseau de vallons (notamment Serres, Planches et Beffe) qui

se déploie sur les communes de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly, d'Écully, de Marcy-l'Étoile et de La Tour de Salvagny. Concrètement, ce classement soumet à une autorisation spéciale, éventuellement assortie de prescriptions ministérielles ou préfectorales, tous travaux entrepris dans le site. D'autre part, l'encouragement d'une activité agricole et maraîchère autour des Vallons garantit le maintien à distance des lisières urbanisées.

## Projet Nature : **visite de terrain**

Le 30 novembre dernier, la commune accueillait une délégation de la Métropole de Lyon pour présenter les travaux réalisés dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe (balisage des entrées de l'allée du Lac, création des mares pour la protection du sonneur à ventre jaune pour ce qui concerne La Tour de Salvagny).

En présence de Pierre ATHANASE (nouveau vice-président délégué à l'Environnement, à la Protection animale et à la Prévention des risques de la Métropole), de Pascal GOUBIER (Directeur adjoint du Patrimoine), de Catherine DAVID (Directrice générale adjointe) et de Ludovic BADOIL (Service de l'Ecologie urbaine), Bernard PONCET a présenté les perspectives d'avenir et la signature en 2019 de la convention avec l'ONF pour le maintien et la valorisation de la zone boisée de la Beffe (55 hectares) pour une durée de 20 ans. Enfin, il a évoqué le conventionnement en 2020 de Maéva RENARD (Chargée de mission Environnement), dont le financement est porté par la Métropole et les 4 communes des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe (Dardilly, Écully, Charbonnières et La Tour de Salvagny). Basée à Dardilly, commune pilote du Projet Nature, Maéva sera présente en mairie de La Tour de Salvagny 1,5 jour par semaine.



M6  
M7

## Covoiturage M6 - M7 : le trajet sans les bouchons !

Depuis le 21 décembre, les voies de gauche de la M6 et de la M7 (anciennes A6-A7) sont réservées au covoiturage les jours de semaine.

### À qui sont-elles réservées ?

- Aux véhicules qui transportent au moins deux personnes.
- Aux taxis
- Aux transports en commun
- Aux véhicules avec vignette Crit'Air 0

### Où sont-elles situées ?

- À gauche de la chaussée, dans les deux sens de circulation.
- Sur la M6, au nord, entre l'échangeur de la garde (Dardilly, sortie n°33) et celui du Valvert (Tassin la Demi-Lune, sortie n°36)
- Sur la M7, au sud, entre l'A450 et le Musée des Confluences

### Quand sont-elles réservées ?

Les jours de la semaine : du dimanche soir, minuit au vendredi soir, minuit.  
Le week-end, elles peuvent être empruntées par tous les autres véhicules.

Quand le losange blanc est allumé au-dessus de la voie de gauche, cela veut dire qu'elle est réservée aux véhicules autorisés. Sinon, la voie est ouverte à tous. Des capteurs sont installés le long des voies réservées pour compter le nombre d'occupants des véhicules qui l'empruntent. À titre pédagogique, à certains endroits, des panneaux reliés aux capteurs diffusent le message suivant "Rappel voie réservée". Des contrôles réguliers seront effectués et l'amende sera de 135 euros.

### CHIFFRES-CLÉS

- **16 km**
- **4 voies de 4 km**, au nord et au sud de l'ancienne autoroute déclassée, dans les deux sens de circulation.
- **10% de trafic en moins** si chaque automobiliste pratique le covoiturage une fois par semaine
- **22 600 tonnes de CO<sub>2</sub>** économisées par an grâce au covoiturage domicile-travail à destination de la Métropole de Lyon

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) et [encovoit-grandlyon.com](http://encovoit-grandlyon.com)



## ZFE dans la Métropole de Lyon, mode d'emploi !

### Qu'est-ce qu'une ZFE ?

Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler et de stationner afin d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants du territoire. C'est une obligation pour les agglomérations les plus polluantes dont celle de la Métropole de Lyon.

La ZFE de la Métropole de Lyon est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et vient de faire l'objet d'une nouvelle restriction au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Quel est le périmètre de la ZFE ?

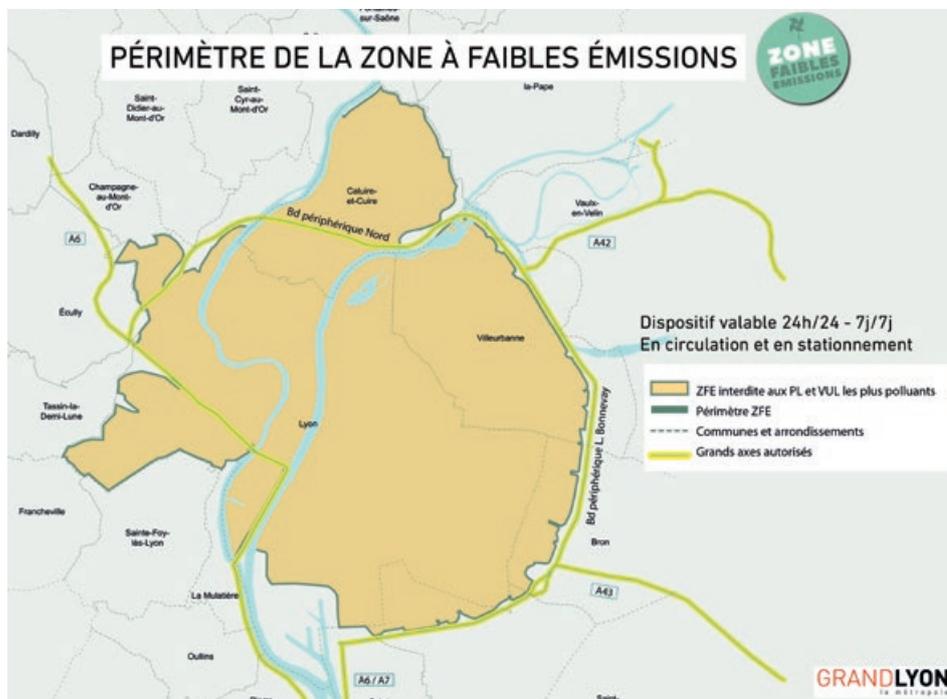
- La quasi-totalité des arrondissements de Lyon
- Les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du

boulevard périphérique Laurent Bonnevay

- La commune de Caluire-et-Cuire.

### Quels sont les véhicules concernés ?

- Les poids lourds (PL)
- Les véhicules utilitaires légers (VUL) destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise)



### Interdiction en fonction de la vignette Crit'Air

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : les véhicules avec vignettes Crit'Air 4 ou 5 n'ont plus le droit de stationner ni de circuler dans la ZFE de la Métropole de Lyon.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : cette interdiction s'étend aux véhicules avec vignette Crit'Air 3.



## 2020 à la caserne : merci Vincent !

Cette année a été bien particulière à la caserne... Mobilisés dès le 8 mars avec la première intervention pour suspicion de la Covid-19, les sapeurs-pompiers ont dû s'adapter aux consignes sanitaires et aux évolutions, parfois journalières, des techniques et méthodes d'intervention. En plus de l'activité habituelle, ils ont été mobilisés pour répondre aux demandes d'assistance aux personnes atteintes de la Covid-19, mais aussi pour réaliser des tests de dépistage en EHPAD (à la demande de l'ARS) et à l'aéroport St-Exupéry (à la demande du Préfet) avec l'ensemble des autres casernes du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

### DES EFFECTIFS EN HAUSSE !

5 engagements sont venus rehausser les effectifs : Adjudant David GALAN, Romain BINOIS, Marie Hélène LAVIROTTE, Marine PATRIS et Diane BERTHEZENE.

2 départs ont marqué cette fin d'année : Camille BIROLINI a déménagé en Savoie et Vincent REYES a pris une retraite bien méritée après plus de 37 ans en tant que Sapeur-Pompier Volontaire à La Tour de Salvagny.

Entré le 1<sup>er</sup> Juin 1983 comme Sapeur, Vincent a gravi les échelons pour décrocher le grade de Capitaine, le 1<sup>er</sup> septembre 2010. En 1996, il prend le commandement de la caserne de La Tour de Salvagny à la suite du départ en retraite d'Antoine DUFOURNEL. Puis dès 2006, il travaille avec Jean-Louis NOYEL

(chef de la caserne de Dommartin) au regroupement des deux casernes. Une fois le regroupement officialisé, il laisse le commandement de la nouvelle caserne au Capitaine Alain LATHUILLIERE. Au départ d'Alain, Vincent assurera les fonctions de chef de caserne du 25 septembre 2012 au 1<sup>er</sup> avril 2016, date à laquelle il passe le relais à son adjoint, le lieutenant Mikaël RIGHI, pour se consacrer à l'activité opérationnelle.

Un grand merci, Vincent, pour le temps donné en interventions et pour l'énergie consacrée toutes ces années à faire évoluer la caserne !

### LES FORMATIONS

L'ensemble du personnel de la caserne a suivi la formation annuelle de maintien des acquis et certains d'entre eux ont suivi une voire plusieurs formations ouvrant l'accès à de nouveaux emplois. Nommés Sergents à la suite de leur formation "chefs d'agrès à une équipe", David JANISHON et Romain SEILER viennent renforcer l'équipe d'encadrement de la caserne.

### LES SORTIES DE L'ANNÉE

Le nombre d'interventions en 2020 est identique à 2019, malgré la baisse des appels surtout pendant le premier confinement.

### 643 sorties d'engins

- 25 pour le fourgon incendie
- 331 pour l'ambulance
- 107 pour le véhicule d'interventions diverses (protection sur la voie



Vincent Reyes honoré de la médaille de la ville en 2017

publique, balisage sur l'autoroute lors des accidents, inondations, destruction d'hyménoptères, etc.)

- 161 pour le personnel du service de santé
- 13 pour le commandement
- 6 pour l'équipier cynotechnique

### Au niveau géographique

- 208 à La Tour de Salvagny
- 137 à Dommartin
- 83 à Dardilly
- 82 à Lentilly

Mais ils sont également intervenus en renfort sur 25 autres communes du département

Vous souhaitez devenir Sapeur-Pompier Volontaire ?

Contactez la caserne par mail [ct.latourdesalvagny@sdmis.fr](mailto:ct.latourdesalvagny@sdmis.fr) pour connaître les conditions de recrutement.

**L'ensemble des Sapeurs-Pompiers de la caserne de La Tour de Salvagny/Dommartin vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année et vous remercie pour votre participation à son traditionnel calendrier.**

## En difficulté ? N'hésitez pas et contactez le CCAS !

En ces périodes de crise, ne restez pas isolé ! Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Tour de Salvagny est présent pour vous rencontrer, vous conseiller, vous orienter dans toutes vos démarches, mais aussi pour vous aider, ponctuellement, à faire face aux difficultés de la vie, à améliorer votre quotidien devant une situation financière devenue précaire.

### En fonction des ressources

- Factures en retard : loyers, électricité...
- Aide alimentaire pour vous ou votre famille (bons, cantine)
- Aide aux soins médicaux (mutuelle, CMU)
- Aide à la mobilité : transports, permis de conduire
- Aide aux services à domicile afin de soulager temporairement les personnes de tout âge, malades, fatiguées ou handicapées (aide-ménagère, livraison de repas, courses)

L'hiver est là et le CCAS est aussi particulièrement attentif à votre consommation énergétique. Une aide pour votre chauffage peut vous être attribuée en fonction de vos revenus (n'excédant pas un plafond) et de la composition de votre famille. Quel que soit votre âge (Jeune, Famille ou Senior), n'hésitez pas à nous contacter, le CCAS est là pour répondre à vos questions.

**Permanence en mairie de La Tour de Salvagny chaque jeudi de 10h à 12h ou sur rendez-vous au 04 78 48 88 01**



## Les Amis du Jumelage

A l'occasion de l'Assemblée générale des Amis du Jumelage, Serge Leroy a confirmé sa décision de se retirer de la présidence après 10 ans à la tête de l'association. Les membres présents l'ont chaleureusement remercié pour son dévouement et son dynamisme. Le nouveau conseil d'administration s'est réuni en octobre pour élire le nouveau bureau, désormais présidé par Robert Cassard :

Mireille Boemare et Catherine Nicoletti (vice-présidence), Alain Delage et Alain Hérault (trésorerie), Françoise Hilbrunner et Christine Jouffroy (secrétariat et manifestations), Christine Voronov et Pierre Soulié (manifestations).

Malgré le contexte sanitaire de 2020, les activités ont été maintenues en grande partie. Un voyage à Naples s'est déroulé en septembre et la traditionnelle vente de spécialités italiennes, à l'occasion des fêtes de Noël, a été couronnée de succès.

Rappelons que le bénéfice de cette opération est entièrement reversé par solidarité aux "jumeaux" de Terruggia qui disposent de très peu de revenus pour entretenir la flamme du jumelage.

Si les conditions sanitaires le permettent, **les projets en 2021 ne manqueront pas !** La vente des Colombes de Pâques sera organisée le 28 mars (dimanche des Rameaux) et le voyage annuel suivra, en bateau, les rives de l'Adriatique (déjà

complet !). Les cours d'italien, animés par Anna Allemand, se poursuivront par visio-enseignement, de même que les clubs lecture et des visio-conférences sur l'art italien pourraient être proposées. Seuls les cours de cuisine italienne attendent des jours meilleurs... Et pourquoi pas par visio-enseignement pour susciter des vocations de marmitons à La Tour de Salvagny ?

### MEILLEURS VŒUX

pour cette nouvelle année qui, espérons-le, sera plus animée et conviviale et qui marquera les 25 ans de l'association, anniversaire que nous fêterons dignement !



## Unies dans un même élan solidaire !

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les associations APEL (école Notre-Dame des Charmilles) et Ecoles en fête (écoles Edmond Guion) ont uni leurs efforts pour récolter denrées alimentaires, jeux, jouets et autres articles de puériculture au profit des Restaurants du Cœur. Une belle initiative qui permet de soutenir les personnes dans le besoin, encore plus fragilisées par la situation actuelle.

**Suivez APEL et Ecoles en fête sur Facebook !**

# Vie économique

## Ça bouge !

La boulangerie Fèbre facilite vos achats avec son nouveau site marchand **febre-shop.fr** et son application mobile **febre** sur iOS et Google Play.

Commandez en ligne et venez directement retirer votre commande en magasin !

Système de fidélité : demandez votre carte de fidélité en boutique ou créez-la en ligne, sur le site ou l'appli, créez votre compte client et gérez vous-mêmes vos commandes et vos points de fidélité.



## Bienvenue à... ■ KOFUKU SHIATSU, MESSAGES DE BIEN-ÊTRE

Praticienne en shiatsu, discipline issue de la médecine traditionnelle chinoise, Marie Burdin propose un éventail de massages bien-être pour tous les publics.

Spécialisée dans toute une gamme de traitements holistiques, elle s'attache à soulager les causes profondes d'un mal-être et de souffrances.

**1. Massage à domicile** avec tout le matériel nécessaire.

**2. Massage en entreprise** : formule shiatsu assis sur une chaise de massage. D'une durée de 20 minutes, il apporte relaxation et aide à la concentration. Possibilité de séances collectives sur-mesure adaptées aux besoins de votre entreprise.

**3. Massage des personnes âgées et en situation de handicap** (tête, mains ou pieds) convenant également aux personnes en fauteuil ou à mobilité réduite. Shiatsu assis ou Do In idéals.



   Réservation obligatoire 24h à l'avance sur [www.kofuku-shiatsu.fr](http://www.kofuku-shiatsu.fr) ou au **06 84 33 32 67**

## Rentrée scolaire 2021

### QUI EST CONCERNÉ ?

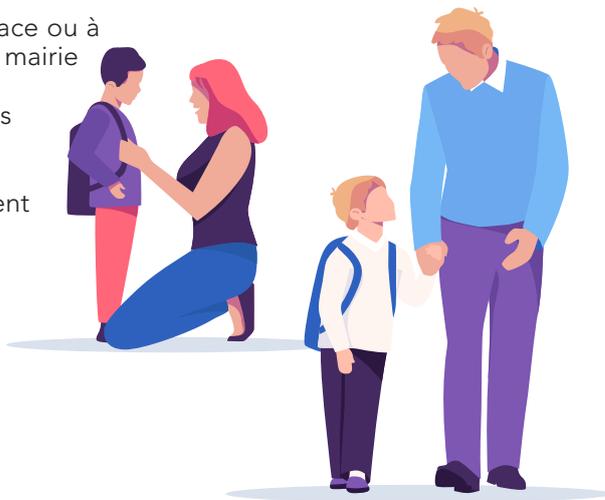
- Tous les enfants qui entrent en **CP**.
- Tous les enfants qui entrent en **Petite Section** (nés en 2018).
- Les enfants nouvellement arrivés sur la commune, à scolariser en élémentaire ou en maternelle (tous niveaux).

### QUAND ET OÙ ?

- Du 22 février au 26 mars 2021 inclus.
- Contact : [sofia.baena@salvagny.org](mailto:sofia.baena@salvagny.org)  
**04 78 48 88 00** ou **04 78 48 06 35**

### PIÈCES À FOURNIR ?

- Formulaire à remplir sur place ou à télécharger sur le site de la mairie [www.salvagny.org](http://www.salvagny.org)
- Pièce d'identité des parents
- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Justificatif de domicile récent (- 3 mois)
- Vaccinations obligatoires (carnet de santé)
- Certificat de radiation (sauf petite section)



La mairie valide le certificat d'inscription et le transmet ensuite à la Directrice de l'école concernée.

### CONTACTS :

- École maternelle Edmond Guion :  
Mme Troadec  
**04 78 48 05 07**  
[ce.0692844s@ac-lyon.fr](mailto:ce.0692844s@ac-lyon.fr)
- École élémentaire Edmond Guion :  
Mme Ressicaud  
**04 78 48 03 30**  
[ce.0691447y@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691447y@ac-lyon.fr)

## Et si on y allait à pied !



Nous avons tous besoin d'air et vos enfants les premiers ! Pourquoi ne pas redynamiser le projet du Pédibus ? La commission Jeunesse de la commune y songe sérieusement si l'ensemble des acteurs est prêt à reprendre du service...

Le Pédibus présente beaucoup d'avantages pour vous et vos enfants :

- C'est un mode de déplacement doux
- Il crée du lien et de l'entraide entre les familles d'un même quartier
- Les enfants peuvent retrouver leurs copains et discuter avec eux
- Il permet de ne plus être en retard à l'école
- Il permet de se maintenir en forme
- Les itinéraires sont prédéfinis, les arrêts identifiés

Vous êtes partants ? Alors, à suivre...

## Le Relais : l'éveil en toute convivialité !

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de la Tour de Salvagny compte 2 nouvelles "nounous" qui viennent de décrocher leur agrément, ce qui porte à 23 le nombre d'Assistants Maternels (AM) agréés dans la commune.

Chaque lundi, jeudi et vendredi matin, 12 d'entre eux se retrouvent au Relais (installé cette année au Centre associatif du Vieux Bourg), accompagnés des enfants en garde de moins de 3 ans. Ces temps de regroupement, supervisés par l'animatrice du RAM, permettent aux enfants de s'éveiller à travers une multitude d'activités :

- Peinture, exercices de psychomotricité, activités manuelles (pâte magique, pâte à sel, gommettes pour la couronne des rois...).
- Comptines et chansons.
- Célébration des anniversaires une fois par mois.

Il est important pour les AM de se retrouver une fois par semaine et de partager un temps de vie commun, propice à la socialisation en douceur de l'enfant, à la rupture de

son isolement, au partage des idées d'activités et à l'échange.

Avant les congés de Noël, le RAM a reçu la visite de l'infirmière de la PMI qui, par ses conseils, a permis aux AM d'élargir leur champ de compétences, notamment en ce qui concerne le sommeil de l'enfant, l'aménagement de l'espace et les activités à proposer en fonction des âges.

Autre temps fort de cette fin d'année, le spectacle de Noël offert par la commune aux nombreux petits du Relais !



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la Responsable du RAM, Madame Fiorenzano au **06 74 10 00 11** ou au **04 78 48 87 32**.

Le Service Seniors de la commune vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

# 2021

Les conditions sanitaires ne permettent toujours pas de redémarrer les activités et animations habituelles, mais le service ne vous oublie pas et poursuit sans relâche son objectif de vous soutenir et de maintenir le lien avec vous.

- Les visites à domicile et les appels téléphoniques ont été renforcés afin de prendre régulièrement des nouvelles des personnes fragilisées par la crise sanitaire, dont la solitude et l'isolement s'accroissent
- La classe de Mme Troadec (école maternelle Edmond Guion) s'est associée au Service Seniors pour rompre l'isolement et procurer un peu de joie en cette période de fêtes. Les 29 élèves ont soigneusement rempli, signé et illustré une carte de vœux qui a particulièrement touché leurs destinataires, à en juger par le sourire qui a éclairé leur visage ou

la petite larme versée... En retour, les enfants ont reçu des lettres de remerciement. Cette initiative intergénérationnelle se poursuivra pour veiller à n'oublier personne !

- Actuellement, le service taxi fonctionne uniquement le mardi et le jeudi, de 9h à 12h. Après une première inscription obligatoire en mairie, la réservation s'effectue directement auprès de la société de taxi.

**Contact : Betty Fiorenzano**  
au 04 78 48 87 32  
ou 06 74 10 00 11



## Côté Famille



### Permanences de la Mission locale

La Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais reprend ses permanences en mairie. Thierry Belhair, conseiller en Évolution Professionnelle, propose aux 16-26 ans non scolarisés un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).

Alors n'hésitez pas à venir à sa rencontre **chaque 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h (à partir du 11 février).**

### Une plume à votre service

Vous avez besoin d'une aide, d'un accompagnement dans vos démarches administratives (CPAM, CAF, Préfecture, logement, santé, handicap, fournisseurs d'énergie et de télécommunications, CV, lettre de motivation etc.) ?

Le service "Famille" de la commune met en place une équipe bénévole d'écrivains publics pour vous assister dans la compréhension des documents et la rédaction de vos courriers postaux et internet.

#### QUAND ? OÙ ?

Chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois (à partir du lundi 1<sup>er</sup> février), en mairie, de 9h30 à 11h30.

#### COMMENT ?

Prise de rendez-vous auprès de Sylviane Maleysson au **06 72 43 28 90** ou [sylviane.maleysson@salvagny.org](mailto:sylviane.maleysson@salvagny.org).

### Loisirs adaptés

La Commune est sur le point de signer une convention au sujet de la mutualisation des loisirs adaptés pour les jeunes de 8 à 17 ans atteints de troubles cognitifs et sensoriels. Ce partenariat avec les communes d'Ecully (à l'initiative du projet), de Champagne-au-Mont-d'Or, de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly et de Tassin la Demi-Lune, permettra ainsi de proposer des activités culturelles et sportives durant les vacances scolaires. Un flyer informatif sera prochainement disponible en mairie et sur le site [www.salvagny.org](http://www.salvagny.org).

# Vie municipale

4 137  
**TOURELLOIS**  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

## Conseil municipal du 3 décembre 2020

### INTERCOMMUNALITÉ

#### Renouvellement de la convention de délégation de gestion des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe avec la Métropole de Lyon

Les communes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Ecully, La Tour de Salvagny et la Métropole de Lyon mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel (et agricole) remarquable, le site des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe. Inscrit dans le réseau des Projets Nature, ce dispositif entend préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouvrir au public..

#### Programme d'actions 2020

- Animations pédagogiques
- Mission de surveillance du site
- Equipements signalétiques et communication
- Poursuite de la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2020 du Projet Nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, son plan de financement et autorise le Maire à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache.

#### Signature d'une convention de mise à disposition de deux agents avec la commune de Limonest dans le cadre d'un service informatique mutualisé

La gestion des systèmes informatiques des communes constitue un enjeu essentiel pour le bon fonctionnement des services municipaux et la qualité du service rendu.

Conscientes des enjeux et des problématiques spécifiques de leur territoire, les communes de Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, La Tour de Salvagny et Collonges-au-Mont-d'Or se sont regroupées pour créer un service informatique mutualisé.

L'objectif est d'assurer le bon fonctionnement du parc informatique, téléphonie et copieur des collectivités membres de la convention et d'exercer les fonctions d'accompagnement dans un souci de mutualisation des moyens et de maîtrise des outils et logiciels utilisés par ces collectivités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de deux agents avec la commune de Limonest dans le cadre d'un service informatique mutualisé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Attribution d'une subvention de fonctionnement à L'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny

Depuis fin 2018, le Conseil d'administration de l'association a engagé un processus de rapprochement avec l'Ecole de Musique de Dardilly, afin d'assurer la pérennité de l'éducation musicale en optimisant les moyens offerts. De nombreuses réunions de travail se sont déroulées en 2019, sous la conduite d'un consultant missionné par la Métropole de Lyon, afin de faciliter ce rapprochement. Le contexte sanitaire a retardé le projet mais le rapprochement des 2 entités est maintenant structuré pour septembre 2021.

Depuis déjà deux exercices, l'association dégage un résultat positif marquant le redressement de la situation financière de l'association et permettant de conforter ses fonds propres.

L'objectif est de pérenniser l'activité de l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny avec une structure plus solide. La mutualisation apporte l'avantage d'augmenter les effectifs et d'optimiser les services offerts. Un des objectifs pour la commune est d'avoir une meilleure représentation de l'Ecole de Musique au sein des établissements scolaires de la commune.

Afin d'accompagner cette évolution stratégique, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny pour 2020/2021 d'un montant de 44 234 €, identique au montant alloué en 2019/2020.





## **Contribution au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) au titre de l'année 2021**

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) a fixé les charges incombant à chacune des collectivités membres en 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas fiscaliser cette contribution et de budgétiser la totalité de la participation définitive au SAGYRC.

## **Adhésion au groupement d'achat de la Métropole de Lyon**

Depuis fin 2019, la Métropole de Lyon s'est constituée en centrale d'achat territoriale, afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, d'atteindre un meilleur niveau de performance, d'optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, de sécuriser, de simplifier l'achat public et de répondre aux justes besoins des territoires.

Les acheteurs recourant à la centrale d'achat territoriale sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du règlement général de la centrale d'achat territoriale, autorise le Maire à signer la convention et lui délègue la décision de recourir aux services de la centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

## **Convention de groupement de commandes pour le marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation**

À la suite de la proposition du Sigerly, la commune de la Tour de Salvagny souhaite participer à la création d'un groupement de commandes avec des communes limitrophes ou voisines afin de mutualiser le contrat d'exploitation des installations thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation)

Ce groupement devra permettre de :

- garantir une permanence physique sur le secteur géographique,
- favoriser ainsi le besoin de réactivité attendu,
- bénéficier de conditions économiques attractives.

Les communes de Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or ainsi que le CCAS de Dardilly (pour la résidence de la Bretonnière) ont donné leur accord pour participer à ce groupement. La commune de Marcy l'Etoile est en cours de positionnement et La Tour de Salvagny se positionne en tant que coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que les avenants et toutes les pièces et actes y afférent.

## **Achat de deux parcelles de terrain à vocation agricole**

La commune souhaite maintenir ses plateaux agricoles, assurant ainsi le développement de la production agricole péri-urbaine et affirme sa volonté d'être un acteur pour l'installation de nouveaux agriculteurs. C'est pourquoi, elle souhaite acquérir 2 parcelles de terrain d'une superficie respective de 23 520 m<sup>2</sup> et 3 767 m<sup>2</sup>, actuellement propriétés de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). La commune sera bailleur au profit de l'exploitant en place et maintiendra ainsi l'usage agricole du bien. Le prix d'acquisition est fixé à 27 287 € auquel s'ajoute les frais d'intervention SAFER de 3 274,44 € TTC soit un total de 30 561,44 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise l'acquisition de ces parcelles dans les conditions fixées ci-dessus, autorise le maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette vente.



## **Tarifs communaux pour l'année 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport et fixe les tarifs communaux 2021.

**+** Retrouvez l'ensemble des délibérations sur [www.salvagny.org](http://www.salvagny.org)

Prochain Conseil municipal, **jeudi 28 janvier** à 20h30.

Séance publique suivant les dispositions sanitaires en vigueur (port du masque obligatoire, respect de la distanciation, 6 personnes maximum autorisées).



**UN MASQUE OFFERT  
PAR LA COMMUNE**  
AVEC CETTE 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION  
DE L'ANNÉE !

## Service état civil : permanences du samedi

Le service état civil de la mairie assure des permanences le samedi matin, de 9h à 11h30. La mairie sera fermée les samedis **6 et 20 février**, et **6 et 20 mars**.

## Consultations juridiques

Maître Nicolas Larchères tiendra une permanence gratuite en mairie, de 9h à 11h, les samedis **13 février** et **13 mars**.

## 16 ans = recensement !

Le recensement militaire ou citoyen doit être effectué en mairie à partir de vos **16 ans et dans les trois mois qui suivent la date anniversaire**.

N'oubliez pas qu'il vous faudra fournir l'attestation de recensement pour passer le permis de conduire, pour présenter un concours ou un examen d'État ! Elle vous permettra également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

## Le tri du papier : un geste solidaire !

Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020, la Métropole de Lyon a collecté 16 080 tonnes de papiers à recycler, ce qui lui a permis de reverser 8 040 € à l'AFM-Téléthon (1 tonne de papier = 0,50 € reversés à l'AFM).

Papiers, journaux, magazines ou encore catalogues sont collectés dans des bacs de tri, durant toute l'année : 365 jours pour faire un geste caritatif !

### Que devient le papier collecté ?

■ Les papiers collectés dans le bac de tri sont pris en charge dans les centres de tri de la Métropole. La majeure partie de cette matière est envoyée à l'usine Norske-Skog située à Golbey (Vosges), la dernière papeterie française à fabriquer du papier pour les journaux, magazines et les revues.

## Listes électorales : êtes-vous bien inscrits ?

Etes-vous bien inscrits sur les listes électorales ? Pour le savoir, consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ce lien vous permet de :

1. Vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.
2. Procéder à une nouvelle inscription, ou modification, le cas échéant.

### Rappel !

■ Tout jeune de plus de 18 ans ayant effectué les démarches de recensement citoyen ou militaire au moment de ses 16 ans, est inscrit d'office. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement

tardif, déménagement après le recensement...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.

- En cas de déménagement (y compris à l'intérieur même de la commune !) vous devez procéder à la modification en ligne ou en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et au besoin, d'un justificatif de changement de nom.

## Campagne nationale de vaccination contre la Covid-19

La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté fin décembre 2020 et va se poursuivre suivant les différentes étapes recommandées par la Haute Autorité de santé (HAS) tout au long de l'année 2021. Les professionnels de santé seront dans ce cadre les interlocuteurs privilégiés de leurs patients pour répondre aux questions.

- **Du 18 janvier à fin février** : vaccination des personnes de plus de 75 ans.
- **De fin février à fin mars** (dates définitives à confirmer) : vaccination étendue aux personnes de plus de 65 ans atteintes de pathologies.

■ **À partir du printemps 2021** (dates définitives à confirmer) : vaccination ouverte aux publics suivants :

- Personnes âgées de 50 à 64 ans,
- Professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire),
- Personnes vulnérables et précaires,
- Professionnels qui les prennent en charge,
- Personnes vivants dans des hébergements confinés ou des lieux clos.

Les personnes éligibles peuvent prendre rendez-vous en appelant le numéro national **0800 009 110** ou en réservant un créneau horaire sur le site internet **sante.fr**

### Comment améliorer la collecte ?

Chaque habitant peut être acteur de l'amélioration de la collecte des papiers, en :

- Séparant les papiers des autres matières associées aux revues ou aux documents (films et pochettes plastiques, tiges métalliques...)
- Excluant le carton des papiers (sortir les papiers des boîtes de rangement en cartons, séparer les reliures des pages)
- Sortant les pages des classeurs.

### Attention !

- Les papiers spéciaux (papiers peints, papiers métallisés, papiers carbone, papier cuisson...) ne sont pas recyclables et sont même considérés comme des perturbateurs du recyclage.
- Les papiers hygiéniques usagés (mouchoirs, essuie-tout...) quant à eux, sont à déposer dans le bac gris.